

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1592)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 282

présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 13**

À l'alinéa 142, supprimer les mots :

« qui en font leur résidence principale et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, supprimant une mention figurant déjà à l'alinéa 140.